

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 30 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFITTE et Co,
Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 38;
A. EWIG,
Rue Flécher, 2.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

23 Juillet 1878.

LA RÉUNION DES CHAMBRES.

Les journaux conservateurs persistent à croire que la réunion immédiate des Chambres, par suite du traité de Berlin, est nécessaire aux intérêts les plus élevés de la patrie.

En effet, la nature des traités soumis à la seule ratification du Président de la République paraît indiquée par cette phrase : « Le Président de la République donne connaissance de ces traités aux Chambres aussitôt que l'intérêt et la sûreté de l'Etat le permettent. »

Il s'agit donc ici de traités d'alliance, de certaines conventions diplomatiques que les chancelleries doivent tenir secrètes dans une mesure et pour un temps que déterminent l'intérêt et la sûreté de l'Etat. Le traité de Berlin n'a assurément rien de commun avec ces conventions ; il n'est pas besoin d'insister pour le démontrer.

De plus, le traité de Berlin est bien un « traité de paix », sinon au point de vue des résultats qu'il convient d'en attendre, du moins dans le sens diplomatique. Dans le préambule du traité il est dit, en effet, que les gouvernements représentés à Berlin désirent « régler, dans une pensée d'ordre européen, les questions soulevées en Orient par les événements des dernières années et par la guerre. »

Mais si l'on nous objecte que « les traités de paix », visés par l'article 8, sont uniquement les traités mettant fin à des guerres où la France serait directement engagée, nous répondrons que, dans tous les cas, le traité de Berlin, par plusieurs de ses clauses, touche à l'état des personnes et aux droits des Français à l'étranger. La preuve serait superflue : il suffit de lire, notamment, pour s'en convaincre, les articles 27, 35, 44, 62. Donc le traité de Berlin doit être compris dans la catégorie des traités soumis au vote des deux Chambres.

Nous ne pensons pas que le doute soit possible pour tout homme de bonne foi. Mais nous ne serions point surpris si le gouvernement républicain se refusait à livrer son ouvrage diplomatique à l'examen du Parlement. Les sénateurs et les députés de la droite feront bien de réfléchir aux devoirs que leur impose le souci de la dignité nationale.

Sur cette même question, nous lisons dans l'Union :

« Les journaux ministériels et opportunistes ne veulent point que le traité de Berlin soit soumis au vote des deux Chambres. Leurs arguments témoignent des appréhensions que leur causerait une discussion publique et nous révélerait une fois de plus leur prodigieuse ignorance. »

« La République française nous oppose triomphalement l'article 8 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875, et, sans ajouter aucun commentaire, elle s'écrit avec une plaisante assurance : « Il ne serait pas inutile, on en conviendra, que ceux qui se mêlent d'écrire et de parler sur la politique connaissent la Constitution de leur pays. » Mais nous avons précisément publié le texte

complet de cet article 8, et c'est ce texte même que nous opposons à la République française.

« Oui ou non, l'article 8 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 dit-il que les traités touchant « à l'état des personnes, et au droit de propriété des Français à l'étranger, ne sont définitifs qu'après avoir été votés par les deux Chambres ? »

« Or, le traité de Berlin, par un grand nombre de ses clauses, touche à l'état des personnes et au droit de propriété des Français à l'étranger ; cela n'est pas douteux. Donc il doit être soumis au vote des deux Chambres. »

« Pour soutenir une opinion contraire, il faudrait que la République française voulût bien nous prouver que le traité de Berlin ne renferme aucun article intéressant nos nationaux à l'étranger, sous le rapport de l'état des personnes, ou au point de vue du droit de propriété. Nous défions la République française de faire cette démonstration. »

« Mais nous dirons encore : « Oui ou non, l'article 8 de la loi du 16 juillet 1875 désigne-t-il « les traités de paix » comme ne pouvant « être définitifs qu'après avoir été votés par les deux Chambres ? »

« Or, si l'on veut soutenir que le traité de Berlin n'est pas, pour la France, « un traité de paix », en ce sens que nous n'étions engagés dans aucune guerre, comment réussirait-on à défendre cette thèse, alors qu'il est impossible de séparer le traité de Berlin du traité de 1856, véritable « traité de paix » pour la France ? Est-il possible d'admettre que le vote des deux Chambres, nécessaire pour un traité de paix, devient superflu pour un acte européen qui est substitué à un traité de paix précédent, et qui le modifie si complètement qu'on peut le déclarer détruit ? »

« Les textes et le sens commun sont donc ici d'accord pour établir que le traité de Berlin doit être soumis au vote des deux Chambres. »

« Il ne serait pas inutile, on en conviendra, dirons-nous, à notre tour, à la République française, que ceux qui se mêlent d'écrire et de parler sur la politique, connussent la Constitution qu'ils ont votée. »

« Un autre journal républicain qui figure au premier rang des officieux, le National, se contente d'affirmer que « le cabinet n'a aucun motif, aucune obligation de convoquer les Chambres, et qu'il n'a jamais songé à le faire. » Nous n'en doutons pas ; mais le National devrait, lui aussi, apprendre à mieux connaître les lois de la République. Le gouvernement n'a point, en effet, à convoquer les Chambres ; il n'en a même pas le droit. La session parlementaire n'est pas close ; il y a une simple suspension de séances. »

« C'est donc aux Chambres qu'il appartient de se réunir, et c'est le devoir de leurs présidents de les convoquer. Il importe de faire remarquer que la responsabilité parlementaire est seule engagée dans cette question qui touche à l'exercice d'une des plus hautes prérogatives de la représentation nationale, et aux plus graves intérêts du pays. L'attitude prise par les principaux organes du parti républicain nous permet d'apprécier ce que valent leurs déclamations sur les droits du pays et sur la dignité du Parlement. »

Chronique générale.

Le secret sur les communications de M. Waddington au conseil des ministres est gardé avec un soin extrême.

M. le Maréchal-Président, accompagné de M. le général de Broye, est parti pour Trouville, avec M^{me} la maréchale duchesse de Magenta et M^{re} de Mac-Mahon. A Trouville, où il passera quelques jours, M. le Maréchal-Président se rencontrera avec M^{re} l'archiduc Albert, qui y est depuis trois semaines.

Nous trouvons dans le Daily News une dépêche assez curieuse relatant une conversation entre M. Gambetta et notre ministre des affaires étrangères.

Celui-ci craignait un blâme et lisait à son interlocuteur la déclaration qu'il avait préparée et d'autres documents relatifs au Congrès.

M. Gambetta l'écoutait sans trop l'interrompre ; mais à la fin il résuma son jugement en disant qu'il lui semblait « que notre plénipotentiaire au Congrès s'était chargé de découper le rôti que les autres ont mangé ! »

Nous reconnaissons que le mot est juste ; aussi M. Gambetta ayant conscience du rôle de dupe qu'a joué notre diplomatie voudrait accepter les offres de l'Angleterre, et s'engager dans son alliance, pour que sa République eût une politique plus active.

Si M. Gambetta veut se convaincre de la sincérité de l'alliance anglaise, il n'a qu'à méditer la correspondance du Times, de M. de Blowitz, qu'il a publiée lui-même dans la République française, dans laquelle sont expliquées les raisons qui ont empêché lord Beaconsfield de communiquer à nos plénipotentiaires le traité de Constantinople. Nous y trouvons cette phrase stupéfiante : « L'Angleterre a fait preuve d'une amitié discrète (!) pour la France en ne la mettant pas dans sa confidence ! »

Ainsi on nous joue, tout en nous demandant notre alliance ; on nous trompe sur tous les points, comme Scapin bernait Sganarelle, et c'est là une preuve « d'amitié discrète » ! Il est difficile de mieux se moquer des gens. Nous ne connaissons rien de plus grotesque dans le répertoire du Palais-Royal. Et il y a une singulière naïveté à prendre de pareilles railleries pour des protestations d'amitié.

LA GRÈVE DE BORDEAUX.

On lit dans le Courrier de la Gironde :

« La grève des ouvriers boulangers continue, mais sans aucun désordre. L'administration municipale s'est efforcée d'amener une entente entre les patrons et les ouvriers. Samedi, une entrevue a eu lieu à midi devant M. le maire, entre le président de la chambre des ouvriers et le président de la chambre des patrons, assistés de deux confrères. Ceux-ci ont présenté des tarifs plus rémunérateurs ; néanmoins, ils ont été repoussés à l'unanimité par les ouvriers, dans une réunion tenue rue de Cursol, 22. »

« L'administration municipale s'est mise en mesure de pourvoir à l'alimentation pu-

blique, et de faire face à toutes les éventualités. »

Nous apprenons que des poursuites vont être dirigées par le parquet contre le journal la Marseillaise pour l'article publié avant-hier par Jean La Rue, qui n'est autre que Vallès, et dans lequel il réclame du pain ou la mort pour les mineurs grévistes. Cet article est un appel direct à la guerre civile. Il a été distribué par milliers à Anzin.

Encore de nouvelles grèves. On écrit de Tournus au Lyon républicain :

« Les ouvriers chapeliers de la fabrique de MM. Bruel frères viennent de se mettre en grève, réclamant une augmentation de salaire. »

A Dijon, les ouvriers menuisiers viennent également de se mettre en grève.

Le Nouvelliste de Rouen donne la grave nouvelle qui suit :

« En présence de l'encombrement des produits et des difficultés que crée la crise économique, la presque unanimité des industriels de Bolbec, Lillebonne et de l'arrondissement du Havre, filateurs et tisseurs, a décidé de réduire, pour commencer, la durée du travail, dès lundi prochain, à cinq jours par semaine. »

« Dans quelques localités, une plus forte réduction de travail a été appliquée. Si regrettable que soit cette mesure, elle est impérieusement commandée par les circonstances, et au point de vue des intérêts de la classe ouvrière, les effets en sont atténués par l'emploi de temps qu'offrent à cette époque de l'année des travaux agricoles. »

La souscription en faveur de l'orphelinat d'Auteuil, ouverte par le Figaro, a produit des résultats inespérés.

M. l'abbé Roussel ne demandait que 200,000 fr. pour combler le déficit créé par son extrême charité. En quelques jours ce chiffre est dépassé de plus de 105,000 fr. C'est un magnifique succès qui affirme l'immense esprit de charité de la France et la grande influence du Figaro.

Cette souscription est close et assure désormais, au moins pour quelque temps, l'existence et la prospérité de l'orphelinat d'Auteuil.

De cette union des gens de cœur nous voulons tirer une conclusion.

Malgré l'optimisme de M. Saint-Genest, nous estimons pour peu le concours des radicaux en faveur de cette œuvre, qu'aucun journal républicain n'a appuyée.

Mais nous sommes heureux de constater l'élan spontané et puissant de la France conservatrice, religieuse, catholique, toutes les fois qu'il s'agit d'une œuvre véritablement humanitaire.

LA RENTE 3 0/0 AMORTISSABLE.

L'article 6 du décret du 16 juillet dernier, qui a réglé le mode d'émission du 3 0/0 amortissable, porte que le ministre des finances est chargé de déterminer le taux, l'époque et les conditions d'allégement des

rentes 3 0/0 amortissables par annuités en soixante-quinze ans, à créer conformément aux dispositions du présent décret.

En conformité de cet article, le ministre des finances a fait publier au *Journal officiel* le tableau suivant :

RENTE 3 0/0 AMORTISSABLE (Tableau d'amortissement).		
ANS	SÉRIES	
De 1879 à 1907..	29	1 série par an.. 29
De 1908 à 1925..	18	2 séries par an.. 36
De 1926 à 1938..	13	3 séries par an.. 39
De 1939 à 1945..	7	4 séries par an.. 28
De 1946 à 1950..	5	5 séries par an.. 25
De 1951 à 1953..	3	6 séries par an.. 18
	75	175

Vu pour être annexé au décret du 16 juillet 1878.

Le ministre des finances,
LÉON SAX.

LES SŒURS DE CHARITÉ.

On lit dans l'Assemblée nationale :

Est-il un dévouement plus grand, plus admirable que celui des sœurs de charité qui se dévouent au soin des malades dans les hôpitaux ?

Sans autre mobile que la foi, sans autre but que la charité, elles se livrent sans murmures aux travaux les plus grossiers.

Les soins les plus répugnants ne les arrêtent pas, au contraire. Du moment où il y a quelque bien à faire, plus la tâche est pénible, plus elles semblent mettre d'orgueil à l'accomplir.

D'où leur vient ce courage, souvent plus grand que celui du soldat devant l'ennemi et qu'aucun salaire humain ne saurait donner ni payer ? Elles le puisent dans la religion. Il leur vient de ce que ce n'est pas des hommes qu'elles attendent leur récompense, mais de Dieu.

C'est ce qui fait qu'indépendamment des soins physiques qu'elles donnent aux pauvres malades, elles cherchent encore à leur inspirer un peu de cette foi qui soutient et donne la force de souffrir. Et comment s'y prennent-elles pour faire cela ? Elles se bornent à prier pour eux, à prier aussi parfois devant eux, le soir, afin que leur exemple les engage à recourir à cette prière qui soulage et rend l'espérance.

Ces saintes filles sont admirées et vénérées du monde entier. Toutes les nations, quelle que soit leur religion, les musulmans, les sauvages eux-mêmes, rendent un juste hommage à leur abnégation. Les malheureux les nomment ma sœur : Les êtres les plus pervers les respectent...

Mais non, nous nous trompons. Il vient de se trouver des gens pour les conspuer.

Et où ? Le croirait-on ? En France, dans la patrie de Saint-Vincent-de-Paul !

Il est à peine utile de dire que ces gens sont des républicains.

M. Maëving, le nouveau directeur général de l'Assistance publique, vient, paraît-il, de prendre ce que l'un des organes de ce parti appelle « une excellente mesure. » Il vient d'interdire aux sœurs des hôpitaux de faire, le soir, la prière à haute voix dans les salles des malades.

Et, comme les religieuses ont demandé à en référer à leurs supérieurs :

« Il nous paraît, ajoute ce journal intolérable, qu'on laisse persister dans les hôpitaux de semblables errements, et qu'on ne rappelle pas aux sœurs qu'elles ne sont que des infirmières, payées pour soigner les malades, et qui ont le devoir d'obéir à la première injonction des médecins ou des administrateurs des hôpitaux, si elles ne préfèrent se retirer dans leur couvent.

» Nous signalons ce fait d'indiscipline au conseil municipal de Paris, afin qu'il serve à grossir le dossier de ces excellentes religieuses, qu'on remplacerait si facilement, et avec un grand avantage pour les malades, par des surveillantes laïques. »

Il serait superflu, croyons-nous, de faire ressortir l'odieuse des lignes qui précèdent. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que, dans notre charité chrétienne, nous ne souhaitons pas au républicain qui les a écrites de se trouver jamais dans le cas d'être soigné par ces surveillantes laïques et obligatoires.

EXPOSITION UNIVERSELLE.

Le *Journal du Loiret* assure que le gouvernement, pour satisfaire à des vœux qui lui

arrivent de toutes parts, aurait l'intention de prolonger la durée de l'Exposition universelle ; elle continuerait jusqu'au mois de janvier.

LE NOUVEAU BUFFET RUSSE.

L'annexe du buffet russe dirigé par MM. Chidlowsky et Bedros et nouvellement installée est déjà trop restreinte pour l'affluence des amateurs des hors-d'œuvre et boissons russes au Champ-de-Mars.

En créant ce joli petit établissement, MM. Chidlowsky et Bedros ont comblé une lacune dont le besoin se faisait vivement sentir. Ce chalet, admirablement situé en face de la section russe et à côté de l'ancien buffet, est entouré de fleurs exotiques venant directement du Jardin botanique de Saint-Petersbourg.

Un essaim de jeunes Moscovites pittoresquement costumées versent aux amateurs le *Vodka*, le *Kummel*, le *Klouka*, le *Koumys* et cent autres boissons indigènes ; d'autres appréhendent, avec cette grâce toute particulière qui caractérise les blondes filles du Nord, ces hors-d'œuvre succulents au nombre desquels nous recommanderons le *Caviar* de Togaroff, de la mer Caspienne, les petits poissons salés de Riga, le *Kelki* de Revel, et un petit gâteau russe dit *Koulebiac* dont les gourmets nous diront des nouvelles dès qu'ils y auront goûté.

Ce gâteau, composé de viandes hachées, d'œufs, de fromage et de pâte, est en grande faveur chez les habitants de la Russie. A côté du thé de la caravane, on y trouve toutes sortes de boissons rafraîchissantes et des sorbets que Tortoni envierait. Ces glaces dites à la Sibérienne sont fabriquées sur place en présence du consommateur en moins de huit minutes et ne coûtent que 75 centimes le verre.

Le soda-water, que les Américains ont négligé d'offrir à leurs consommateurs, et qui pourtant est d'invention américaine, est tiré d'une fontaine de marbre importée par les propriétaires de Philadelphie, où elle a fait fureur pendant le *Centennial exhibition* de 1876. Cette boisson est appelée à faire une concurrence énorme aux bières d'Allemagne et de France qui, au lieu de vous désaltérer, vous excitent encore davantage.

Une petite affiche a particulièrement attiré notre attention : elle recommande aux visiteurs la *limonade bessarabienne*. Ayant demandé à M. Chidlowsky ce que c'était que cette boisson, ce *traktir* nous a répondu qu'il l'avait inventée exprès pour sa satisfaction personnelle, en souvenir de la cession amicale de la Bessarabie, afin de calmer les passions avec cette agréable boisson.

Où diable la politique va-t-elle se nicher ?

Etranger.

ITALIE. — Nous avons aujourd'hui, par une lettre du roi Humbert, un résumé complet de la situation en Italie. Le correspondant de l'*Estafette* adresse à ce journal, non pas le texte même de cette lettre, mais le résumé qu'il affirme exact :

« A la veille de son départ pour La Spezia, notre roi, Humbert I^{er}, après une longue conférence avec Benedetto-Cairolì, a envoyé, par courrier extraordinaire, une longue lettre particulièrement confidentielle au prince régent de l'empire d'Allemagne.

» Je puis aujourd'hui vous donner, sinon le texte, du moins le sens de cette importante épître.

» Faisant appel aux liens de fraternelle amitié qui les unissent de longue date, Humbert supplie (*sic*) le prince impérial allemand de se bien pénétrer des graves difficultés gouvernementales suscitées à la cour du Quirinal par le traité de San-Stefano, les pourparlers de Constantinople et les délibérations de Berlin.

» Humbert dit nettement à Frédéric Guillaume qu'une explosion du sentiment national est inévitable en Italie, si les puissances européennes continuent à s'opposer à l'achèvement de notre entière unité, et, tout au moins, ne nous donnent aucune compensation, d'ailleurs légitimement due.

» Notre roi ajoute qu'il lui répugne de faire obstacle aux aspirations manifestes de son peuple. Il exprime ses craintes d'un soulèvement général et de la ruine de sa

dynastie (textuel). Puis il développe ses appréciations personnelles sur l'extension de l'influence austro-hongroise dans l'Adriatique et de l'influence anglaise dans la mer Ionienne et dans toute la Méditerranée.

» Répondant enfin à des propositions déjà vieilles et récemment renouvelées, il déclare que l'Italie ne peut acquiescer aux remaniements territoriaux du Congrès de Berlin en acceptant, contrairement à ses principes nationaux, des dédommagements soit en Afrique, soit en Crète, soit même en Albanie.

» C'est le Tessin, le Trentin et l'Istrie, et rien autre, que les patriotes italiens revendiquent et que leur roi réclame pour l'Italie.

» Frédéric-Guillaume, répliquant à notre roi, lui a certifié que l'empereur François-Joseph, *très-instamment sollicité*, s'obstine à ne vouloir rien rétrocéder amicalement, c'est-à-dire autrement que par la force.

» Pour ce qui est du Tessin, les désirs de notre nation sont prématurés. (Authentique.)

» Au résumé, M. le prince de Bismark, consulté, pense qu'il n'y a de compensations possibles pour nous que du côté de l'Albanie et de l'Afrique, ou du côté de la Crète.

» Je vous affirme l'exactitude du résumé de ces deux lettres.

» Est-il besoin de vous répéter, après cela, que nous sommes en pleine agitation unitaire ? »

Il ne faut pas s'y tromper, le traité de Berlin n'est qu'un prétexte de réclamations pour le jeune roi d'Italie. S'il y a une agitation dans toute la Péninsule, ce mouvement n'a pas pour cause le traité de Berlin, attendu qu'il avait commencé bien avant. Toutes les mesures étaient prises pour le faire éclater et pour surexciter les esprits ; on a profité de cette occasion : voilà la vérité.

Quant aux armements de l'Italie sur les Alpes et dans le quadrilatère, nous les avons signalés avant le Congrès. Donc il ne s'agit pas de réclamer contre des décisions qui n'étaient point encore prises.

En réalité il existe un vieil accord entre l'Italie et l'Allemagne, un plan qui doit profiter à chacune des deux puissances, comme en 1866. Seulement l'Italie est pressée et l'Allemagne voudrait attendre l'heure favorable. Il n'y a de discussion que sur ce point.

On remarquera que, dans sa réponse, Frédéric-Guillaume déclare *prématurée* la réclamation du Tessin : — cette annexion est donc en projet. Si le prince impérial d'Allemagne veut attendre, c'est qu'il faut donner à la Suisse une compensation, et que l'empereur d'Autriche, « *très-instamment sollicité* », résiste à toute idée de cession de territoire dans le Trentin et l'Istrie. Mais en somme il y a, entre les alliés de 1866, tout un plan nouveau pour des annexions futures.

Le gouvernement italien qui a lancé toutes ces idées et agité lui-même ses populations, n'est plus le maître aujourd'hui du mouvement. Il subit les conséquences de sa politique révolutionnaire.

Pour éviter la « ruine de sa dynastie » dont parle le roi Humbert, il sera obligé de réagir violemment contre l'opinion. Nous trouvons dans une dépêche du *Temps*, journal pourtant dévoué à la cause italienne, l'aveu de cette nécessité :

« Le gouvernement, tout en blâmant ces manifestations, aurait voulu les tolérer par respect pour la liberté de réunion, mais, vu le développement qu'elles prennent, on croit qu'il va être obligé d'agir plus énergiquement.

» Le meeting qui aura lieu demain ici a pour programme de protester contre les décisions du Congrès de Berlin, dans les questions de nationalité. Le gouvernement a fait savoir indirectement aux promoteurs qu'il ne tolérerait pas des allusions à Trente et à Trieste. »

Pourra-t-on arrêter ce mouvement qu'on a déchaîné ? Nous en doutons ; car l'agitation s'étend, et on sait ce qu'elle est dans un pays aussi inflammable. On annonce déjà que dans plus de cinquante grandes villes des meetings sont préparés. Il sera difficile à l'autorité de calmer l'agitation lorsqu'elle s'étendra à toute la Péninsule.

L'ambassadeur d'Italie à Vienne a été rappelé à Rome ces jours-ci. On croit que ce voyage a pour cause les difficultés qui existent entre l'Italie et l'Autriche.

— Quelques dépêches privées annoncent la conclusion d'un traité d'alliance entre l'Italie et la Grèce.

Comme la Turquie résiste aux concessions que le Congrès a accordées à la Grèce, le gouvernement d'Athènes aura peut-être recours aux armes.

Or, s'il est appuyé par un corps d'armée italien, la question d'Orient peut renaitre : car l'Italie ne prêterait pas son concours sans réclamer des compensations. Et, dans ce cas, toute l'œuvre du Congrès serait à reprendre.

ESPAGNE. — La France, en signalant de graves nouvelles d'Espagne, fait allusion, croyons-nous, à l'abdication probable du roi don Alphonse.

Chronique militaire.

LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE SAINT-CYR AU POLYGOÏNE DE FONTAINEBLEAU.

On sait de quelles importantes et heureuses modifications l'instruction militaire technique donnée à l'École de Saint-Cyr a été progressivement l'objet. C'est le plus souvent hors de l'École que, depuis plusieurs années, la plupart des exercices s'exécutent, et les élèves appliquent, en pleine campagne, et dans toutes les conditions de la réalité par conséquent, les principes et les méthodes dont l'ensemble forme nos nouveaux règlements de manœuvre. L'expérience précoce ainsi développée contribue à faire de ces jeunes gens, dès leur arrivée au régiment, des instructeurs pratiques hautement appréciés — et les spectateurs de la dernière revue de Longchamps sont aussi là pour dire si cette éducation indépendante et large aura une fâcheuse influence sur la précision élégante et la coquetterie rigoureuse de la manœuvre, auxquelles Saint-Cyr a dû, de tout temps, son renom traditionnel.

Au grand profit de l'armée, l'École de Saint-Cyr, jadis École avant tout théorique, tend de jour en jour à devenir École d'application véritable. Un grand pas vient encore d'être fait dans cette voie.

Les élèves de la 1^{re} division de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr se sont rendus la semaine dernière à Fontainebleau pour des exercices de tir du canon et du fusil aux grandes distances. C'était la première fois que, pour les écoles à feu, les saint-cyriens sortaient de l'enceinte de leur polygone.

Rien n'était plus nécessaire que cette innovation, car, avec ses proportions restreintes, le polygone actuel de Saint-Cyr ne peut plus, en réalité, être pris que comme un champ de tir en miniature, qui, ne comportant pas même le tir des projectiles aux plus courtes distances, dans les conditions de la guerre moderne, ne saurait servir à donner une idée juste de leurs effets.

A l'origine, il avait été question d'utiliser le voyage à Fontainebleau de différentes manières et de le faire exécuter au moins une fois par étapes, soit à l'aller, soit au retour. Mais on a renoncé à ce projet, qui aurait eu pour conséquence une perte de temps considérable, insuffisamment compensée par les fatigues d'une route faite par des chaleurs pénibles et sans grand profit pour l'instruction des élèves.

C'est donc par le chemin de fer qu'ils se sont rendus à Fontainebleau.

Le 1^{er} détachement, d'un effectif de 200 élèves environ, transporté par voie ferrée, a débarqué à Fontainebleau dans la soirée du 1^{er} juillet. Le général Henrion, commandant l'École, marchait avec lui.

Le général Salenson, commandant l'École d'application du génie et de l'artillerie, le général de Montarby, commandant la 1^{re} brigade de hussards, le corps d'officiers du 11^e régiment de hussards, ayant à sa tête le colonel Bonie, le colonel d'artillerie Dejean, le colonel Jomont, commandant en second l'École d'application, et de nombreux officiers d'artillerie, appartenant à l'École et au 12^e régiment d'artillerie actuellement campé à Fontainebleau, se trouvaient réunis à la gare, attendant les élèves de Saint-Cyr.

Cet accueil, d'une cordialité touchante, a donné à leur arrivée le caractère d'une solennité vraiment militaire, dont le souvenir ne s'effacera pas de longtemps.

La musique de l'artillerie de la brigade de Vincennes a pris la tête et le détachement s'est dirigé à travers la ville vers le campement qui lui avait été

préparé, avenue Maintenon, dans le voisinage du château.

L'Ecole de Saint-Cyr campant en plein air pour la première fois ! C'est dire que le 1^{er} juillet est désormais une des dates mémorables de son histoire.

La première soirée a été consacrée à la visite de la salle des collections d'armes et de la salle des modèles de fortification de l'Ecole d'application. La nuit venue, les élèves, groupés sur les hauteurs du Mail, ont assisté à des expériences de télégraphie optique et d'éclairage électrique dirigées par des officiers de l'Ecole d'application.

La matinée du 2 juillet a été employée au tir des bouches à feu de campagne, aux distances de 1,600 et 2,200 mètres. Dans l'après-midi du même jour, les élèves ont exécuté, à 1,000 mètres environ, le tir en brèche avec les bouches à feu de siège. Le matin du 3 juillet, ils ont tiré la pièce de 138 mm., les pièces de 14 et de 16, et l'obusier de 22 de la marine, à la distance de 4,500 mètres.

Enfin, dans l'après-midi du même jour, a eu lieu le tir à 1,000 mètres et 1,600 mètres du fusil modèle 1874, contre diverses fortifications simulées.

Tous ces tirs ont été exécutés avec ordre et précision. Une partie des élèves servait à tour de rôle les pièces, pendant que les autres, placés dans les postes d'observation, constataient les effets des projectiles. Le tir en brèche, particulièrement, a été exécuté avec un véritable succès.

A ce premier détachement, en a succédé un autre, le 3 juillet au soir, de même force numérique, qui a séjourné, à Fontainebleau, jusqu'au 5 au soir, et a répété les mêmes exercices.

Dans leur campement, les élèves ont observé un ordre parfait ; sur le terrain, ils ont montré un aplomb et une habileté qui réjouissaient le cœur des canonniers de profession — et qui n'étonneront pas ceux qui connaissent la puissance du fanatisme bien dirigé. Ajoutons qu'ils y ont montré aussi de la résistance à des fatigues sérieuses, car les marches répétées sur ce sol très-difficile du polygone, pour se rendre aux différentes distances, ou gagner les abris, constituaient une épreuve dont ils auraient pu se tirer avec moins d'honneur.

Enfin, partout, leur tenue et leur discipline ont été exemplaires, telles qu'on devait les attendre d'une jeunesse dépositaire des traditions du passé d'une vieille Ecole, en même temps que des espérances de son avenir.

En somme, l'essai tenté cette année a été des plus heureux, et on peut espérer que les écoles à feu de Fontainebleau sont entrées pour toujours dans le programme de l'Ecole de Saint-Cyr. De la pratique, beaucoup de pratique — telle doit être la devise de nos Ecoles, de celle-là plus que d'aucune autre, et l'entraîne que ces élèves ont mis à ce premier apprentissage de la vie militaire réelle est un garant des résultats féconds qu'on a le droit d'attendre d'une éducation professionnelle qu'on ne pourra jamais rendre trop pratique.

(Monteur de l'Armée.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Nous sommes heureux d'apprendre que le jeune Joseph Gilbert, de Varrains, élève de l'Institution Saint-Louis de Saumur, vient de subir avec succès, devant la faculté de Poitiers, les examens de la première épreuve du baccalauréat ès-sciences.

La France est divisée en trois zones de chasse, dans chacune desquelles la date de l'ouverture se fait successivement et d'après les exigences de l'agriculture.

Il est probable que, pour cette année, l'ouverture de la chasse aura lieu le 18 août dans la zone méridionale et le 1^{er} septembre pour celles du centre et du nord.

Les poteries vernissées. — Les journaux mentionnaient tout dernièrement l'arrêté de M. le préfet de police de la Seine relatif à la fabrication et au transport des poteries vernissées avec l'oxyde de plomb.

M. le préfet de la Vienne vient de prendre à son tour l'arrêté suivant :

« Vu l'avis du comité consultatif d'hygiène publique de France et les instructions de M. le ministre de l'agriculture et du commerce ;

« Considérant que l'emploi de poteries recouvertes d'un enduit d'oxyde de plomb

fondu ou incomplètement vitrifié, constitue une cause de danger pour la santé publique, en ce qu'il peut avoir pour effet de rendre toxiques les denrées alimentaires préparées à l'aide de ces vases ;

» Arrêtons :

» Sont interdites, dans le département de la Vienne, la fabrication et la mise en vente des poteries tant françaises qu'étrangères, vernies à l'aide d'enduits d'oxyde de plomb fondu ou incomplètement vitrifié et cédant, par conséquent, de l'oxyde de plomb aux acides faibles. »

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE D'ANGERS.

Dans la journée de samedi dernier, le jury spécial a fonctionné à Paris, salle Gerson, pour la faculté de Droit d'Angers.

Sur vingt-deux candidats, vingt et un ont été reçus.

En ce moment, les examens se poursuivent devant diverses Facultés. Dès maintenant, nous tenons à féliciter la Faculté d'Angers du brillant succès qu'elle vient d'obtenir.

MM. Gavouyère, doyen, Lucas et Perrin, professeurs de la Faculté de Droit d'Angers, siégeaient au jury spécial. (Union de l'Ouest.)

CHOLET.

Fêtes et Courses. — Le samedi 27 juillet, à neuf heures du soir : Grande retraite aux flambeaux, par la musique du 135^e de ligne.

Dimanche 28, à une heure et demie : Courses sur l'hippodrome du Bois-Reigner.

Le soir, à huit heures et demie : Concert sur le Mail, par la musique municipale et celle du 135^e.

A dix heures : Feu d'artifice sur le marché aux bœufs.

Lundi 29, à une heure du soir : Courses et jeux variés sur l'hippodrome.

— La semaine dernière, un jeune homme de 15 ans, Ambroise Lebreton, employé dans une maison de commerce de Cholet, s'est noyé en se baignant, en compagnie d'un de ses camarades, à l'étang de la Godinière, près Cholet.

LES PONTS-DE-CÉ.

Le capitaine Boyton, arrivant de Nantes (où la veille il s'était montré sur le canal Est-Ouest de la Prairie-au-Duc), a fait dimanche ses expériences nautiques dans le canal de l'Authion, aux Ponts-de-Cé. Les curieux sont accourus en foule, si bien que la municipalité, désireuse de garder sur les bords de la Loire une telle affluence, avait organisé une fête de nuit qui a très-bien terminé la soirée.

Hier, pour rester fidèle à son programme, le capitaine Boyton a donné sa seconde séance aux Ponts-de-Cé, à 4 heures.

TOURS.

Dimanche, un jeune homme nommé Lambert, âgé de 47 ans, qui se baignait près du pont Bonaparte, à Tours, a perdu pied et a été entraîné par le courant. Des passants ont vu son agonie du haut du pont. L'eau profonde et transparente en cet endroit leur a permis de voir pendant quelques instants les efforts de ce malheureux. Quand les secours arrivèrent, trop tard, hélas ! la Loire avait entraîné déjà loin le corps du malheureux jeune homme.

POITIERS.

Dimanche soir, vers 7 heures 1/2, le nommé Paul Demoutier, journalier, rue de la Chaussée, était allé se baigner dans le Clain, près le pont du chemin de fer, à la Porte-de-Paris. Il n'y avait probablement pas assez de temps qu'il avait pris son repas, car, bien que sachant parfaitement nager, il plongea et ne reparut plus.

Les personnes présentes appelèrent du secours ; mais, quand on parvint à le retirer de l'eau, il ne donnait plus signe de vie, l'asphyxie était complète.

Ce malheureux, qui n'était âgé que de 43 ans, laisse quatre enfants et une veuve sur le point de devenir mère une cinquième fois.

Il est resté à peine dix minutes au fond de l'eau.

On lit dans l'Avenir de la Vienne :

« Par suite de décès, un jeune docteur-

médecin, d'opinion libérale, trouverait dans la commune de Jaulnay (Vienne) une situation assurée. »

Molière n'a rien trouvé d'aussi drôle.

LE MANS.

Un effondrement a eu lieu samedi matin, vers 4 heures 1/2, au logement des époux Gaudin, journaliers, rue Guillot-Ami, au Mans.

Le plancher s'est affaissé dans une cave occupée par des tisserands, qui heureusement pour eux n'étaient pas encore à leur travail, car ils auraient infailliblement péri.

Les voisins, attirés par le bruit, aperçurent une armoire renversée et voulurent la relever ; mais le plancher céda complètement sous leurs pieds et ils tombèrent dans la cave avec les meubles et une quantité de matériaux.

Un sieur Martin, s'étant aperçu que le petit fils des locataires se trouvait endormi dans son berceau, eut la présence d'esprit de le couvrir de son corps et lui sauva la vie, car une autre armoire tomba et, sans ce bouclier vivant, l'enfant aurait été écrasé.

Cinq personnes se trouvaient dans la chambre au moment de l'accident. Deux ont été assez grièvement blessées pour être obligées de garder le lit : Joseph Martin, 48 ans, tisserand, a eu le poignet gauche brisé, une assez forte contusion au-dessus du genou droit et à la cuisse gauche. Alexandre Chérouvier, 54 ans, contusion à la tête, à l'épaule et plaie contuse à la jambe. Deux autres, Jean Fauveau et Pierre Aumaille, n'ont eu que de légères contusions.

Quant à la veuve Grosbois, elle en a été quitte pour la peur. Elle a glissé sur le parquet, plutôt qu'elle n'est tombée.

L'accident est dû à la rupture d'un appui en pierre qui soutenait les poutres.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 21 juillet 1878.

Versements de 141 déposants (18 nouveaux), 49,503 fr. 33 c.
Remboursements, 7,941 fr. 55 c.

Marché de Saumur du 20 juillet.

Froment (Ph.) 77	23	Huile chene. 50	—
2 ^e qualité. 74	22 08	Huile de lin. 50	—
Seigle. 75	13	Graine tréfle 50	—
Orge. 65	13	— luzerne 50	—
Avoine bar. 50	11 25	Foin (dr. c.) 780	55
Fèves. 75	15	Luzerne. 780	55
Pois blancs. 30	46	Paille. 780	32
— rouges. 30	32	Amandes. 50	—
Graine de lin. 70	—	Cire jaune. 50	250
Farine, culas. 157	—	Chanvres 1 ^{re}	—
Colza. 68	—	— qualité (52 k. 500)	—
Chenevis. 50	20	2 ^e	—
Huile de noix. 50	100	3 ^e	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).			
Coteaux de Saumur, 1877.	1 ^{re} qualité	» à	80
Id. 1877.	2 ^e Id.	» à	60
Ordin., envir. de Saumur 1877.	1 ^{re} Id.	» à	50
Id. 1877.	2 ^e Id.	» à	45
Saint-Léger et environs 1877.	1 ^{re} Id.	» à	55
Id. 1877.	2 ^e Id.	» à	50
Le Puy-N.-D. et environs 1877.	1 ^{re} Id.	» à	45
Id. 1877.	2 ^e Id.	» à	40
La Vienne, 1877.	1 ^{re} Id.	» à	40
ROUGE (2 hect. 20).			
Souray et environs, 1877	1 ^{re} Id.	» à	100
Id. 1877.	2 ^e Id.	» à	85
Champigny, 1877	1 ^{re} qualité	» à	160
Id. 1877.	2 ^e Id.	» à	100
Id. 1877.	3 ^e Id.	» à	80
Varrains, 1877	1 ^{re} Id.	» à	90
Varrains, 1877.	2 ^e Id.	» à	85
Bourguell, 1877.	1 ^{re} qualité	» à	100
Id.	2 ^e Id.	» à	90
Id. 1877.	3 ^e Id.	» à	80
Id.	4 ^e Id.	» à	70
Restigné 1877.	1 ^{re} Id.	» à	100
Id. 1877.	2 ^e Id.	» à	90
Chinon, 1877.	1 ^{re} Id.	» à	90
Id.	2 ^e Id.	» à	75
Id. 1877.	3 ^e Id.	» à	60
Id.	4 ^e Id.	» à	50

Faits divers.

Les Canaques. — Voici quelques renseignements intéressants sur ces sauvages de la Nouvelle-Calédonie, les Canaques, à qui le massacre de nos compatriotes vient de donner une triste actualité.

Quand le Canaque s'en va-t-en guerre, il se couvre le visage d'un masque composé de deux parties bien distinctes : l'une en bois très-épais, qui protège la figure et dans lequel sont percés deux trous pour permettre à celui qui en est affablé de voir devant lui ; la seconde se compose de filaments entrelacés et recouverts de

longues plumes prises à un pigeon géant qu'on appelle « nautou » et qui atteint toujours la grosseur d'une forte poule, tout en ayant un poids double.

L'arme principale du Canaque est la sagaie. Il y en a qui sont empoisonnées et terminées par des os humains.

Le poison employé pour rendre toute blessure mortelle est une matière animale. Voici comment on procède pour cette opération, qui devient de plus en plus rare et de plus en plus difficile à cause du grand respect qu'ont les indigènes pour les cadavres des leurs.

Autrefois, lorsque les tribus étaient continuellement en guerre, les corps de quelques ennemis qui avaient succombé étaient gardés, et l'on piquait dans les chairs le plus de sagaies qu'elles pouvaient contenir. L'extrémité s'imprégnait d'un germe mortel au contact des chairs en pleine putréfaction, et le cadavre de l'ennemi servait à préparer de nouvelles armes pour faire de nouvelles victimes. Aujourd'hui les guerres ont cessé de tribu à tribu, et les sagaies empoisonnées ne sont plus que des armes de luxe et de fantaisie qu'il faut manier avec la plus grande précaution, car une mort des plus douloureuses est le résultat forcé de la moindre piqûre.

La sécheresse en Australie. — On peut juger de l'intensité de la sécheresse en Australie par ce fait que, suivant les calculs de l'administration, dans la Nouvelle-Galle du Sud seulement, 4 millions de moutons ont péri. Cette évaluation est en général considérée comme n'indiquant pas la totalité des pertes, parce qu'elle ne contient pas les six dernières semaines de la sécheresse qui a duré jusqu'au milieu de février de cette année ; et pendant cette période, les effets de l'absence de pluie sont devenus chaque jour plus intenses. Il faut ajouter un autre million pour les pertes de cette année et pour celles qu'ont éprouvées les petits fermiers, qui, pour différentes raisons, ont été omises dans les relevés. Ainsi cinq millions de moutons ont péri directement ou indirectement par suite du manque de pâturages et de la sécheresse.

En 1876, les colonies australiennes possédaient entre elles toutes plus de 45 millions de moutons, dont 20 millions appartenant à la Nouvelle-Galle. Il y a tout lieu de croire qu'à Victoria et dans l'Australie du Sud les effets de la sécheresse ont été aussi désastreux que dans la Nouvelle-Galle du Sud, tandis qu'à Queensland ils ont été deux fois plus intenses. Ce n'est pas trop, par conséquent, d'évaluer au moins dans la même proportion la perte subie par les troupeaux à 9 millions de moutons, qui ont péri dans un seul été. La Tasmanie et la Nouvelle-Zélande ne sont pas compris dans ce calcul.

Un réserviste en congé rentre au quartier une heure en retard.

L'adjudant de service lui octroie quinze jours de salle de police.

Le réserviste. — C'est tout à fait malgré moi que je suis en retard.

L'adjudant. — Je ne dis pas non, aussi je vous mets à la salle de police malgré vous.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REYOU et C^{ie}, banquiers, rue Le-Pelletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Musée des Familles et Modes Vraies. (Voir aux annonces.)

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

De BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gas-

traigies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, pigures, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dérèglement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant, ou après certains plais compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Évitez les contrefa-

çons et exigez la marque de fabrique « Revalesscière du Barry. »
Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart des Decie, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.
Voici quelques-unes des cures :
Cure N° 67,514 : Naples, ce 17 avril. — Monsieur. — Par suite d'une hépatite, j'étais tombée dans un état de marasme qui a duré sept ans. Il m'était impossible de lire, écrire; j'avais des battements nerveux par tout le corps, la digestion fort difficile, des insomnies persistantes, et j'étais en proie à une agitation nerveuse insupportable qui me faisait aller et venir, sans pouvoir me reposer, pendant des heures entières. Les bruits de la vie ordinaire me faisaient mal; j'étais d'une tristesse mortelle, et tout commerce avec mes semblables m'était devenu très-pénible. Plusieurs médecins m'ayant prescrit des remèdes inutiles, en désespoir de cause, j'ai voulu essayer de votre Farine de Santé. Depuis trois mois j'en fais ma nourriture habituelle. La Revalesscière est bien nommée, car, héni soit le bon Dieu! elle m'a fait revivre; je puis maintenant m'occuper,

faire et recevoir des visites, enfin reprendre ma position sociale. — Marquise de BAKHAN.
Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalesscière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalesscière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÊQUE, négociant, rue Plantagenet; BRÉTAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M^{me} BÉLLEAU, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge; CONTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS
Service d'été, 24 juin 1878

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 25 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 20 —		4 — 30 — soir.	
1 — 30 — soir.		9 — 7 —	
7 — 40 —		11 — 41 —	

Les jours de marchés et de foires à Saumur, il part un train de Saumur pour Montreuil à 5 h. 45 du soir.

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.		9 h. 40 m. matin.	
10 — 45 —		3 — 10 — soir.	
12 — 45 — soir.		7 — 39 —	
6 — 15 —		11 — 20 —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 JUILLET 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
5 % amortissable	77	05		Crédit Foncier colonial, 300 fr.	380			Canal de Suez	765		
3 % amortissable	84	25		Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	850		10	Crédit Mobilier esp.	737	50	
4 1/2 %	106	75		Soc. gén. de Crédit Industriel et comm., 125 fr. p.	675			Société autrichienne	567	60	1 25
5 %	114	30		Crédit Mobilier	480	2	00	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor, t. payé.	502			Crédit Foncier d'Autriche	567	50		Orléans	354	50	
Dép. de la Seine, emprunt 1867	235			Charentes, 500 fr. t. p.	73	50		Paris-Lyon-Méditerranée	311		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	530			Est	683	50	2 50	Est	350		
1869, 4 %	530	3		Paris-Lyon-Méditerranée	1077	50		Nord	357	50	
1869, 3 %	412			Midi	890			Ouest	354		
1871, 3 %	395			Nord	1975			Midi	360		
1875, 4 %	516			Orléans	1170			Charentes	377		
1876, 4 %	510			Quest	760	2	50	C ^o Canaux agricoles	276	25	
Banque de France	3150			Compagnie parisienne du Gaz	1367	50	2 50	Canal de Suez	557	50	
Comptoir d'escompte	763	75	1 25	C. gén. Transatlantique	525						
Crédit agricole, 300 fr. p.	515										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR
(Service d'été, 13 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 —	(s'arrête à Angers) omnibus-mixte.
9 — 1 —	soir, omnibus-mixte.
1 — 26 —	soir, express omnibus.
7 — 15 —	(s'arrête à Angers) omnibus.
10 — 37 —	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 31 —	omnibus.
9 — 40 —	express.
19 — 40 —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 —	omnibus-mixte.
16 — 38 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

A VENDRE
A L'AMIABLE.
1^o Une Maison, située à Saumur, rue d'Orléans, n° 5, occupée par M^{me} Bontemps-Rochat;
2^o Une Propriété, située au Pont-Fouillard, commune de Bagneux, comprenant maison d'habitation et d'exploitation, jardin et vigne, dans le tenant; le tout contenant environ 35 ares.
Pour traiter, s'adresser à M^{me} veuve BONTMPS-DESROCHES, à Brain, et audit M^e GUÉRET. (369)

ON DEMANDE A ACHETER
pour entrer en jouissance de suite ou dans un court délai.
UN FONDS DE COMMERCE
Débit de Boissons, Epicerie, Mercerie ou Graineterie.
S'adresser au bureau du journal. (337)

A AFFERMER
Pour entrer en jouissance à la Toussaint 1878,
UNE MAISON
Avec Servitudes et Jardin y attaché.
Situés au bourg de Saint-Lambert.
S'adresser à M. FONTAINE-FLEURY, à la Boire-Salée. (321)

A CÉDER
POUR CAUSE DE SANTÉ,
BOUTIQUE D'ÉPICERIE
Rue du Pressoir-St-Antoine, 17.
On pourrait louer la maison pour toute autre industrie. (331)

LA VENTE A LA CRIÉE
Est transférée
Rue du Petit-Maire, n° 6.

OFFRE D'AGENCE
Dans chaque commune de France, pour un article facile, pouvant rapporter 1,000 francs par an, sans rien changer à ses habitudes. — S'adresser franco à M. SANGIARD, 14, rue Rambuteau, à Paris. Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix-courants. (333)

AVIS.
COMPTOIR GÉNÉRAL DE REPRÉSENTATION
74, rue du Temple, à Paris.

Achats de tous objets, même isolés, à prix de fabrique, et avec 6 0/0 seulement de commission; négociations aux mêmes conditions de tous produits. Véritable organe des producteurs, inventeurs, consignataires, concessionnaires et propriétaires, utile au petit commerce pour assortiments, réassortiments, etc.
Conditions spéciales faites aux correspondants et intéressés dans la société, demandés dans chaque localité.
S'adresser à la Direction, à Paris, et 14, rue des Pâliers, à Saumur, au cabinet de P. LARCHEVÊQUE-GRAIN-DOR, receveur de rentes, chargé de l'organisation dans l'arrondissement.

MÊME CABINET.
Contentieux et opérations de Bourse. S.-Direction de la Paternelle, Compagnie d'Assurances contre l'Incendie.
De la Caisse Paternelle, Assurances sur la Vie. (358)

VIN DE PROPRIÉTAIRE.
Garanti naturel et non plâtré.
L'expédition franco de fût, de régie et de port, mes Saint-Georges, Langlade et Bordeaux, vieux, pesant environ 11 degrés, à des prix variant, suivant destination, entre 100 et 130 francs, ainsi que mon excellent vin de table, du dom. Saint-Louis, pesant environ 9°, entre 60 et 90 francs la pièce de 225 litres. — M^{me} V^o Hyp. THOMAS, propriétaire à BÉZIERS. (96)

INCONTINANCE D'URINE DES ENFANTS.
Guérison par le traitement du docteur BEAUFUMÉ, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

EXPOSITION UNIVERSELLE
Voyage gratuit à Paris
(Aller et retour en toutes classes).
ADMINISTRATION :
Place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.
L'Administration se charge, en outre, de retenir à l'avance des chambres ou appartements meublés, dans tous les hôtels, moyennant 5 francs seulement d'honoraires par chaque chambre retenue.
Pour recevoir franco la notice détaillée, envoyer franco 2 timbres-poste de 15 centimes, au Directeur des Voyages gratuits, place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

UNE PERSONNE, ayant quelques heures à disposer, demande des écritures.
S'adresser au bureau du journal.

MUSÉE DES FAMILLES
Une livraison par mois, avec douze magnifiques gravures; un splendide volume par an. *Nouvelles, Histoire, Science, Voyages, Beaux-Arts, Religion, Actualités, Moralité irréprochable.* Texte par A. Genevay, H. de la Blanchère, Berthon, Commettant, Victor Perceval, Deslys, R. de Navery, Verne, etc. — Illustrations par A. de Bar, Bertall, Doré, Foulquier, Gavarni, Johannot, Lix, Morin, Vierge, G. Gilbert, etc. — COLLECTION : les 30 premiers volumes, 4 fr. chacun; les 70 volumes suivants, 31 à 42, 6 fr., et 7,50 franco. Les volumes 43 et 44, 7 fr. et 8 fr. 50, franco.
Envoi d'un numéro spécimen contre 50 centimes en timbres-poste.

Complément facultatif du MUSÉE.
MODES VRAIES TRAVAIL EN FAMILLE
Le seul journal qui donne aujourd'hui des explications de petits ouvrages et travaux à l'aiguille. Patrons, Modèles, Broderie, Crochet, Tapissierie, Tricot, Ouvrages nouveaux, Musique, Chiffres des abonnements en broderie. Paris, 7 fr. par an. Départements, franco, 8 fr. 50; avec le MUSÉE, 13 fr. et 16 fr., franco.
Bureaux : rue Saint-Roch, 29. 45^e Année — 1878.

ABONNEMENT ANNUEL COMMENÇANT EN JANVIER.
MUSÉE SEUL :
Paris 7 fr. »
Départements 8 50
MUSÉE et MODES réunis :
Paris 13 fr. »
Départements 16 »
(Envoyer un bon de poste ou un mandat sur Paris.)

LE JOURNAL DU DIMANCHE
RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.
ABONNEMENTS :
Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.
Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 11, à Paris.
La collection se compose actuellement de 38 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.
Le volume broché pour Paris 3 fr. d' pour les départements 4 fr.

FABRIQUE DE GRILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT
Rue Saint-Nicolas, 29, Saumur.
Volières, Poutaillers, Faisanderies, Espaliers, depuis 35 centimes le mètre, Parcs à moutons, Tambours à poissons, Chenils pour chiens, Corbeilles et Entourages pour jardins, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles en grillage et en fer tourné.
PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

NOTA.— Vente de Fil de fer du Berry pour vignes, depuis 60 fr. les 100 kil.

BENZINE-COLLAS
Pour enlever les taches, sans laisser d'odeur, sur les étoffes de toutes espèces, de toutes couleurs même les plus tendres; nettoyer les rubans, les gants de peau, etc.
Prix du Flacon : 1 fr. 25
EXIGER la BANDE VERTE et l'Adresse : 8, rue Dauphine.

POMMADE COLLAS
au Goudron de Norvège purifié
Pour arrêter la chute des cheveux et en favoriser l'accroissement.
Prix : 1 fr. 50 le Pot.

SAVON COLLAS
au Goudron de Norvège purifié
Contre les affections de la peau.
Prix du Pain : 1 fr.

Véritables Pilules Écossaises du D^r Anderson
Exiger la Signature
PILULES ÉCOSAISSES
DU D^r ANDERSON
C^o LEBRUN & ANNAUDY,
Pharmaciens-Droguistes,
8, rue Dauphine, à Paris.

Contre la Constipation, les Migraines, les Congestions cérébrales, les Digestions difficiles, etc.
Prix : 1 fr. 50 la Boîte.

VIN DE CLERTAN
au Pyrophosphate de Fer et de Manganèse.
Ce Vin, d'une saveur agréable, est nécessaire à toute personne affaiblie par une cause quelconque (excès de travail ou abus des plaisirs, Convalescence, Diabète, Allaitement, Croissance trop rapide, etc.)
Prix de la Bouteille 3 fr. 50
des 6 Bouteilles 18 »

Dépôt Général : PH^o C. COLLAS, 8, rue Dauphine, Paris, ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES DE CHAQUE VILLE.

En vente, à Saumur, chez tous les Libraires.
L'ILIADÉ ET L'ODYSSÉE
D'HOMÈRE
MISES A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE
Par F. DABURON, ancien magistrat.
L'Iliade est suivie du récit de la chute de Troie, par Virgile (2^e livre de l'Énéide).
Un volume, l'Iliade. 3 fr. — Un volume, l'Odyssee. 2 fr. 50 c.
Les deux volumes ensemble : 5 fr.
Saumur, imprimerie de P. GODET.
Certifié par l'imprimeur soussigné.